

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : TRAVAUX DE FAUCARDAGE A L'ETANG DES LESINES

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-huit heures et trente-cinq, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

BOYER Corinne
BROCHET Olivier
FORAY Gaëlle
LYAUDET (MARIN) Jessie,

Secrétaire de séance : Madame ROSIER Nicole

En présence de 18 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 22 votants

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'étang des Lésines nécessite un entretien afin de favoriser l'activité pêche.

Le plan d'eau est en effet actuellement envahi par des plantes invasives qu'il convient de faucarder.

Consulté, le Conservatoire des Espaces Naturels préconise les interventions suivantes :

- Première zone : zone de proximité dédiée à la pêche à la truite
Intervention : début avril.
Surface de faucardage précoce : 2 ha

Périodes : 2 fois entre début avril et mi-mai et faucardage de saison mi-juin

Distance minimale par rapport aux berges ouest et nord : 40m

- Deuxième zone : surface totale dédiée à la pêche (4 ha)
Période : mi-juin (période préconisée par les professionnels de faucardage)
3ème passe sur la zone de pêche à la truite et 1ère passe pour la zone du fond.
Distance minimale par rapport aux berges ouest et nord : 40m

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises VALEMAR et PERRIN relatifs à la totalité de cette campagne de faucardage.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, présentée par l'entreprise PERRIN, pour un montant maximum de 21 750 €HT, et qui privilégie l'arrachage de la végétation invasive.

L'intervention de l'entreprise se réalisera par étapes consécutives qui feront l'objet de devis individuels et successifs en fonction de l'évolution de la végétation dans le plan d'eau, dans la limite du budget global alloué.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer les marchés de faucardage de l'étang des Lésines à l'entreprise PERRIN pour un montant maximum de 21 750 €HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis successifs relatifs à cette dépense
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général de la commune en dépenses de fonctionnement, chapitre 011, au compte 61521 « entretien des terrains ».

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**Le Maire,
Philippe EMIN**

